



1111285901

DATE DEPOT : 2011-12-02

NUMERO DE DEPOT : 2011R113199

N° GESTION : 2005B13380

N° SIREN : 483346276

DENOMINATION : 1818 IMMOBILIER

ADRESSE : 50 AV MONTAIGNE 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/06/27

TYPE D'ACTE : DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE : RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP  
CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT  
AUGMENTATION DE CAPITAL  
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

05 13 733 80

**1800**  
**IMMOBILIER**

Greffe du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R  
02 DEC. 2011  
N° DE DÉPOT R 113199

Société par Actions simplifiée au capital de 37 000 euros  
Siège social : 50, avenue Montaigne - 75008 Paris  
483 346 276 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 27 JUN 2011**    *DB*    *RT-CF-AV-DB*

Le 27 juin 2011, au siège social,

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES EUROPE-ROME  
Ext 15100  
Le 29/08/2011 Bordeaux n°2011/3 420 Case n°13  
Pénalités : 52 €  
Enregistrement : 500 €  
Total liquidé : cinq cent cinquante-deux euros  
Montant reçu : cinq cent cinquante-deux euros  
Le Contrôleur

Le Contrôleur des Impôts  
*[Signature]*  
Fabienne DUJARDIN

BANQUE PRIVEE 1818 Société anonyme au capital de 88 401 767,30 Euros et dont le siège social est situé 50 avenue Montaigne, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de PARIS sous le numéro 306 063 355, représentée par son Directeur Général, Monsieur Eric FRANC, agissant en qualité d'associé unique de 1818 - IMMOBILIER -.

A pris les décisions suivantes :

**PREMIERE DECISION**

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui se soldent par une perte de 6 267,36 euros, approuve lesdits comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**DEUXIEME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se soldent par une perte de 6 267,36 euros, décide d'affecter l'intégralité de ce résultat au compte report à nouveau.

**TROISIEME DECISION**

L'Associé Unique prend acte de l'absence de conclusion de conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

**QUATRIEME DECISION**

L'Associé Unique désigne, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société Pricewaterhousecoopers Audit, dont le siège social est situé 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92200) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 672 006 483, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de la

*[Signature]*

décision de l'Associé Unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **CINQUIEME DECISION**

L'Associé Unique désigne, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Yves Nicolas dont le mandat est arrivé à échéance, Monsieur Etienne Boris, demeurant 63, rue de Villiers à Neuilly-sur-Seine (92200), pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue de la décision de l'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **SIXIEME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du président, et ayant constaté que le capital social est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital social de 400 000 € (quatre cent mille euros) pour le porter de 37000 euros (trente-sept mille euros) à 437 000 € (quatre cent trente-sept mille euros) par émission de 4000 actions nouvelles de 100 € nominal chacune.

Ces actions seront émises au pair.

Elles seront libérées de la totalité de leur montant nominal lors de la souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance au 27 juin 2011. A compter de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

L'Associé Unique constate que les 4000 actions nouvelles de 100 € (cent euros) chacune composant l'augmentation de capital de 400 000 € (quatre cent mille euros) sont immédiatement souscrites par la Banque Privée 1818, Associé Unique, et en totalité.

L'Associé Unique s'est libéré de sa souscription par versements en espèces ainsi que l'atteste le certificat établi par la Banque Privée 1818. Un exemplaire du dépôt des fonds et du bulletin de souscription sont annexés aux présentes.

L'Associé unique constate que les 4000 (quatre mille) actions nouvelles ont été entièrement souscrites, et ont été libérées des sommes exigibles en conformité avec les conditions de l'émission et que par conséquent l'augmentation de capital se trouve définitivement réalisée.

#### **SEPTIEME DECISION**

L'Associé Unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **Article 7 : Capital Social**

*Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT TRENTE SEPT MILLE EUROS (437 000 €), divisé en QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-DIX (4370) actions de CENT EUROS (100 €), libérées en totalité et de même catégorie, appartenant toutes à l'Associé Unique.*



#### **HUITIEME DECISION**

L'Associé Unique, après avoir entendu lecture des rapports du président et du commissaire aux comptes établis en exécution des dispositions de l'article L. 225-204 du Code de commerce, et considérant que les pertes figurant au bilan s'élèvent à 189 389,23 € et que les pertes probables pour l'exercice en cours s'élèvent au moins à 173 610,77 €, décide de les amortir à concurrence de 363 000 € (trois cent soixante-trois mille euros), par une réduction de capital de même montant.

En conséquence, plus aucune perte n'apparaît au bilan et le solde positif de la réduction de capital figurera au passif du bilan sous la rubrique « réserve spéciale provenant de la réduction de capital »; le capital social, actuellement de 437 000 € (quatre cent trente-sept mille euros), sera réduit à 74 000 € (soixante-quatorze mille euros).

L'Associé Unique décide de réaliser cette réduction de capital par voie de réduction du nombre d'actions de 4370 à 740.

#### **NEUVIEME DECISION**

L'Associé Unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de modifier l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **Article 7 : Capital Social**

*Le capital social est fixé à la somme de SOIXANTE- QUATORZE MILLE EUROS (74.000 €), divisé en SEPT CENT QUARANTE (740) actions de CENT EUROS (100 €), libérées en totalité et de même catégorie, appartenant toutes à l'associé unique.*

#### **DIXIEME DECISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

A Paris, le 27 juin 2011,



L'Associé Unique, BANQUE PRIVEE 1818,  
Représentée par Monsieur Eric FRANC,  
Directeur Général

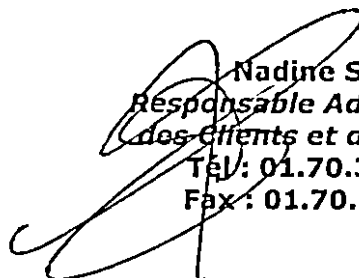
AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE DE  
**1818 IMMOBILIER**  
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 €  
Siège social : 50, avenue Montaigne – 75008 Paris  
483 346 276 RCS Paris

Je, soussignée Nadine SINDT, Responsable de l'Administration des Clients et des Comptes - ACC, agissant au nom et pour le compte de la BANQUE PRIVEE 1818, société anonyme au capital de 88 401 767,30 euros, dont le siège social est au 50 avenue Montaigne à Paris (75008) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 306 063 355,

Disposant des pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes,

Certifie qu'il a été déposé le 27 juin 2011 au compte courant n° **00303360009** et intitulé « **1818 IMMOBILIER** », la somme de 400.000 € (quatre cent mille euros), représentant l'intégralité du versement en numéraire par l'unique souscripteur, Banque Privée 1818, à l'augmentation de capital décidée par la Décision de l'Associé unique du 27 juin 2011.

Fait en 3 exemplaires à Paris, le 27 juin 2011, pour servir et valoir ce que de droit.

  
Nadine SINDT  
Responsable Administration  
des Clients et des Comptes  
TÉL: 01.70.38.80.00  
Fax: 01.70.38.79.74



## 1818 IMMOBILIER

Société anonyme au capital de 37.000 €  
Siège social : 50, avenue Montaigne – 75008 Paris  
483 346 276 RCS Paris

**Augmentation de capital  
décidée par la Décision de l'associé unique du 27 juin 2011**

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné Eric Franc,

Agissant en qualité de Directeur Général de la société BANQUE PRIVEE 1818, société anonyme au capital de 88.401.767,30 € dont le siège social est au 50, avenue Montaigne, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 306 063 355,

Après avoir pris connaissance des conditions et modalités, figurant au verso du présent bulletin, de l'émission des 4.000 actions nouvelles composant l'augmentation de capital en numéraire de la société 1818 IMMOBILIER (ci-après la « Société ») décidée par Décision de l'associé unique du 27 juin 2011,

En tant que titulaire de 3700 actions de la Société, déclare souscrire ce jour à cette augmentation de capital à hauteur de 4.000 actions nouvelles pour un prix total de souscription de 400.000 euros,

Déclare libérer le montant total du prix de souscription immédiatement exigible par le versement en espèces de la somme quatre cent mille d'euros (400.000€), représentant le montant total de ma souscription, par virement bancaire sur le compte n° 00303360009, Code Banque 18919, Code Guichet 00001, ouvert au nom de la Société chez Banque Privée 1818.

Je reconnais qu'un exemplaire sur papier libre du présent bulletin m'a été remis.

Fait à Paris, le 27 juin 2011

*Bon pour  
à souscription  
à quatre mille (4000)  
actions*

Eric Franc  
Directeur Général de Banque Privée 1818 (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « **Bon pour souscription à quatre mille (4.000) actions** ».

### **MODALITES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**

L'associé unique de la Société a décidé le 27 juin 2011 de procéder à une augmentation de capital de la Société d'un montant nominal de 400.000 euros, pour le porter ainsi de 37.000 euros, son montant actuel, à 437.000 euros, par création de 4.000 actions nouvelles émises au prix d'émission par action de 100 euros de nominal chacune.

### **SOUSCRIPTIONS ET VERSEMENT DES FONDS**

Les souscriptions seront libérées intégralement par versement d'espèces.

Les souscriptions seront reçues au siège social à compter du 27 juin 2011 et au plus tard le 30 juillet 2011, cette période étant close dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

Tout versement en espèces devra être effectué par virement ou par chèque bancaire au compte ouvert au nom de la Société, pour les besoins de la réalisation de l'augmentation de capital à la Banque « Banque Privée 1818 », Code Banque 18919, Code guichet 00001, sur le numéro de compte 00303360009.

\*\*\*